

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 22

N° ordre
21-06

N° ordre dans la séance :
DE-23022021-06

Date de la convocation :
16/02/2021

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, GUILLERMET Sylviane, Dominique SCALMANA, CHAPMAN Katerina, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

Absents excusés : DI PAOLO Frédéric (procuration à Monsieur Robert VILLARD), Dominique GERRA

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2019 SEMCODA – ARTICLE L 1524-5 DU CGCT

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L1524-5 al.14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le rapport de gestion de la SEMCODA qui a été présenté à l'assemblée spéciale des communes actionnaires le 24 septembre 2020.

Le rapport d'activité de l'exercice 2019 réalisé par la SEMCODA (société d'économie mixte) dont la Commune est sociétaire puisqu'elle dispose de 1552 actions est joint en annexe de la présente convocation.

Après lecture faite du rapport, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du résumé du rapport d'activité 2019 de la SEMCODA et n'émet aucune observation,

PRECISE que ce rapport sera consultable au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

